[illegible] Orléans
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 7 FEVRIER 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne [illegible] pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 4 février
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 11 fév
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 18 février.

Prix de passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)..........$80 et $100
Deuxième classe..........$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 8 février, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41
6mai—1 an

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quittera Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit:
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix..........$1 00.
Excursion—
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Gired
W. G. COYLE, Agent,
18 oct— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus courte et la plus rapide entre la Nile-Orléans et Meridian, St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les localités à l'Est et au Nord. De la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, 25 heures et demie seulement.

ALLANT AU NORD.

		No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép.	Nile-Orléans	5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr.	Meridian	10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr.	St. Louis		7:20 a. m.
Arr.	Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr.	Birmingham	3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr.	Attalla	5:25 a. m.	2:30 p. m.
Arr.	Chattanooga	8:30 a. m.	6:40 p. m.
Arr.	Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr.	Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr.	Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

VENANT DANS LE SUD.

		No 1, Limited.	No 5, fast line.
Dép.	Cincinnati	7:55 a. m.	8:00 p. m.
Dép.	Lexington	10:15 a. m.	11:05 p. m.
Dép.	Junction City	11:25 a. m.	12:30 a. m.
Dép.	Chattanooga	6:00 p. m.	8:20 a. m.
Dép.	Attalla	9:00 p. m.	1:00 p. m.
Dép.	Birmingham	11:10 p. m.	3:30 p. m.
Dép.	Tuscaloosa	12:48 a. m.	5:45 p. m.
Dép.	St. Louis		9:00 p. m.
Dép.	Meridian	4:00 a. m.	10:55 p. m.
Arr.	Nile-Orléans	9:30 a. m.	6:15 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
34 rue St-Charles.
1er janv—4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1	9:00 A. M.	No 2	5:00 P. M.
No 3	6:25 P. M.	No 4	7:00 A. M.
No 5	10 00 A. M.	No 6	3:45 P. M.

Excursions du Dimanche.
Arrivée—8:40 P. M. | Départ—8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nile-Orléans, Vicksburg et Greenville; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nile-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Hariston pour Natchez et N. J. et C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M.R.R.; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
B. F. REYNOLDS,
4nov— Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..........7:15 am	Atlantic Express, daily..........8:10 pm
San Antonio Ex-press, daily..7:20 pm	New Orleans Ex-press, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nile-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coi Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
S. PITOT, JR.
J. W. HINCKS.
4 fév—1an

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la **Compagnie d'assurances German-American de New York**, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.
R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY,
Commissaires.

German American Insurance Company de New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.			Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis		$2,710,025
1,460,000	Bons de chemins de fer		1,664,600
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions		275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions		70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions		63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions		66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions		2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0		28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0		25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28	
	Comptant dans les coffres du bureau	5,790 44	
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85	
	Reliquat entre les mains d'agent	86,400 47	
	Primes non perçues par le bureau principal	81,409 74	
	Intérêt accru	875 00	242,608 78
			$5,148,273 78

Passif.

Fonds capital	$1,000,000 00	
Réserve des réassurance	1,607,463 23	
Pertes réglées et non réglées	178,810 23	
Commissions et autres obligations	20,352 43	2,806,625 89
Surplus net		$2,341,647 89
Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.
ED. A. PALFREY,
15 jan—1m—Dim Mar Jeu.

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues			
Sur risques de feu	$268,510 46		
Sur risques de rivières	5,999 19		
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73	
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70	
Total des primes		$348 039 43	
A ajouter: Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77	
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20	
Déductions et dépenses:			
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92	
Primes remboursées et cancellations		58 465 53	
Réassurances		15,053 25	
Courtage et commissions		3,132 92	
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 28		
Payé sur risques de rivières encours en 1887	13,049 83		
Payé sur risques maritimes encours en 1887	158 91		
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63		
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78		
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16		
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87		
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32		
Compte des salaires du bureau local	10,500 00		
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78		
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77		
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83		
Total des dépenses et déductions			380,269 38
Balance nette			$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22	
Total sur les profits de 1887			45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887			$47.756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crescent de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,432 80
Billets à ordre pour primes, non dus	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,92[illegible] 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	582 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA, JOHN T. GIBBONS, JOHN HENDERSON Jr.,
GEO. McCLOSKEY, WM HART, AMEDEE COUTURIE,
RICHARD HERRICK, JOHN McGINTY, EDW. IRWIN,
THOS. McDERMOTT, SAMUEL R. CAREY, EMILE GAUCHE,
THOS. SMITH.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
19 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—

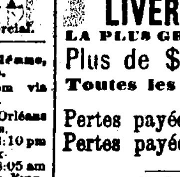

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits toujours faits sur commande.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE,
JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

R. P. Randall,

54 and 56 Baronne St.

Carriages & Harness, Boys' Bicycles, Girls' Tricycles, Baby Carriages.

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING. FLEURISTE.

379..........RUE DECATUR..........379
21 avril—1 an Près le Marché Français.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, venez informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

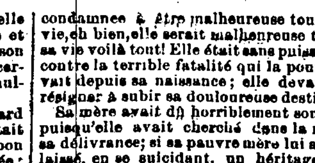

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL,

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 14ème JOUR DE FÉVRIER, 1888,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transports dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui pourront désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisé et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté souhaite une bonne et heureuse année, à tous les résidents de sa ville bien-aimée, et exprime le désir que la Paix et l'Harmonie y règnera, et que la santé et la prospérité soit avec eux.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fût beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville des Fleurs, le 1er jour de Décembre 1887, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 31 Décembre 1887.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST,
Lock Box 3239, Nlle-Orléans, Lne.
1janv—

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au réglement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 26	
		$269 088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,595 96	
Réassurances	6,419 13	
		$100 582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu	$212,092 28	
Pertes maritimes	9,207 03	
Pertes de rivières	6,943 85	
Pertes payées	$228,243 13	
Commissions	27,459 45	
Taxes et licences d'Etat, et de ville	8,308 30	
Donations charitables	848 85	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 28	
Babcocks et corps de sauvetage	4,129 21	
Dépenses générales et salaires	26,714 54	
Profits et pertes	986 84	
		$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payés en sus du revenu		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$211,716 15
Metairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5 517 05
	$445,735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$ 3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	
		$ 62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de polices		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.
A. SCHREIBER.
H. LAROUSSINI,
P. POUTZ,
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.
THEO. BRIERRE, H. LAROUSSINI,
EDW. J. BOBEY, P. POUTZ,
C. T. DUGAZON, GUST. PITOT,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
H. GALLY, CHAS. E. SCHMIDT,
J. W. HINCKS JULES TUYES.
18 janv—1m

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
J. H. OGLESBY..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs :
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, E. C. Conlon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.

Voir nos Agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10jul 87—1an

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St-Philippe et Prieur.

LEScours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Bureau du Secrétaire d'Etat. }

CONFORMEMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton-Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci dessous énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés, votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques unes d'eux, ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.

RELATIF A L'UNIVERSITE TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui seraient contraires ou qui en prévendraient l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, auront charge de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviables de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe limité par la présente I I pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou ayant-droit des dits contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas dans le dit district, situées dans la portion alluviable du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité de ces contribuables en nombre et en valeur se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un réglement de la dite cour et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury l'Assemblée Générale pourvoiera pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 180—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin coquillé, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés."

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause le président par intérim du Sénat la remplira: il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir: Toutes les propriétés publiques, tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens-fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les biens-fonds et les biens-meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.
OSCAR ARROYO,
19jan—3m Secrétaire d'Etat.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES

au Cannabis indica de GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES

VIN de Peptone Pepsique de CHAPOTEAUT

Pharmacien de 1re Classe, à Paris

Nourrir les malades, les convalescents sans fatigue pour l'estomac, tel est le problème résolu par ce délicieux aliment qui contient par verre à Bordeaux dix grammes de viande de bœuf entièrement digérée, assimilable, et dépouillée des parties non digestibles. Il agit comme réparateur dans toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, les digestions difficiles, le dégoût des aliments, l'anémie, l'épuisement causé par les tumeurs, les affections cancéreuses, la dysenterie, la fièvre, le diabète, et dans les cas où s'impose la nécessité de nourrir les malades, les phthisiques et de soutenir leurs forces par un aliment reconstituant que l'on demanderait en vain aux extraits et sucs de viande, aux bouillons concentrés, à la viande crue. Le Vin de Chapoteaut est le nutritif par excellence des vieillards et des enfants; il augmente la richesse du lait des nourrices.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 6 février 1888.

COMPTOIR D'ECHANGES, CLEARING HOUSE, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$3,259,864 00	$ 417,448 00
Même temps la semaine dernière	3,477,038 00	408,631 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75	
Pièces de 5 francs	80	
Pièces de 20 francs	$3,80	$3,90
Souverains	4,80	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines		19,40
Or de l'Amérique du Sud		80c par pes
20 marcs prussiens	4,60	4.75
Or de la Californie		7 à 8 0/0 esc
Or américain, poids léger	95	97
Or américain mutilé		5 0/0 d'escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande, abondant et facile.

Prêts sur demande aux banques 4 à 6 pour cent; en dehors des banques, 4 à 6 pour cent.

Les taux d'escompte par en [illegible]:
Papier de commerce à 7 pour cent
Prêts sur garanties collatérales 5 à 6
Hypothèque A1 7 à 8

New York—Taux de l'argent, 3 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 3 consols 102 3/16 à 102¼, argent en lingots 44 3/16, U. S. 4s 130.
Paris—Rentes, 81.35.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94¾
Le STERLING est inactif.
Connaissement de navire A1 clear 482½ à 483
Traites de banque 486
Soixante jours.
Les FRANCS sont inactifs.
France de commerce 5.23¾
Traites de banque 5.18¾
Soixante jours
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites le commerce à 50c. de prime.
Traites de Banques $1 00 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Appel de 11 A. M.
00 actions du N O Gas Light Co 83¾
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
$5,000 Bons à prime 133
Appel de 2 P. M.
835 actions du Waterworks Co 67¾
10 actions du Hope Ins. Co 35
[illegible] do [illegible]
Après l'appel de 2 p. m.
50 actions du N O Gas Light Co 83¾
50 actions du CC Slaughterhouse Co 50
$10,000 Louisiana 4 s 92
8,000 do 92
101 actions du Louisiana Nat. Bank 142
21,000 Louisiana 4 s 91½
6,000 do 91¾
6,000 do 91¾
17 actions N O Gas Light Co 83¾

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
Bank of Commerce	10	9¾	10½
Canal & Banking Co	100	141	145
Citizens	100		65½
Germania National	100		
Germania Savings	100		
Hibernia National	100	150	
Louisiana National	100	143	150
Metro. Loan & Savings	100	117	119
Mutual National	100		130
N O National	100	475	600
People's	50	62	65
State National	100	107	108¼
Union National	100		
Whitney National	100	152	
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	30	34
Factors and Traders Ins	100		48
Firemen's	100		50
Germania Ins Co	100		117
Hibernia Ins	100	65	
Home Ins	100	74	
Hope Ins	100	20	35
Lafayette	50		
Merchants Mutual	100	55¼	57½
Mechanics' and Traders	100	106	111
N Orleans Ins As	30	15	16¾
N Orleans Ins Co	50	20	23¼
People's Ins	25		
Sun Mutual Insurance	100	115	130
Southern Ins Co	100		
Teutonia	100	117	120¼
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	80¼	81½
Crescent City	100	68¼	71½
Canal and Claiborne	100		
New Orleans City	100	101½	103
Orleans	50	59	65
St-Charles Street	50	68	70
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	30¼	30½
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100		
Consumers' Ice Co	100		
Louisiana Ice Man Co	50	11	13
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cimetry Ass	100		
N O Gas Light Co	100	83¾	84¼
N O Waterworks Co	100	67½	68
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60		
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club			
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		92½	92¾
— Three (Baby bonds)		51	53½
Bons de ville.			
Premiums		132⅞	133¼
Premium drawn number			
Privilege ou Premiums			
Consolidated 6's		109¼	
— Crossman			

Consolidated Extended	109¼	
— Crossman	111	113
Extended 6's		
— Railroad	109	110½
— Waterworks		
— Park		
City 6 0/0 certificates	103¾	105½
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		105½
City 5	97	98¼
City 7's old		
— new	112½	115½
	125	134
Bons divers.		
Cotton Exchange Stock		
Produce Exchange Stock		
Stock Exchange Stock		
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		
U S 4 0/0		
Canal & C. sth. St RR mort		
C., St. L. & N. O. R. R. Co		
Jackson RR 2d mort. coup		
Jackson RR 2d mort. debt		
Morgan's L & T 1st gold mort		
N O Pacific RR 1st gold mort		
St-Charles Hotel Co mort		
Crescent City 1st		
— new		
N O City RR Co mort		
St-Charles St RR mort		
N O Waterworks Co mort	115	
La Ice Mfg Co mort	101	
Lower S. Cotton Press mort		
La Electric L. 1st mort		
Certificats et Warrants.		
State Warrants Ordin. 1884		
State Warrants Ordin. 1885		
do do de 1886		
do do de 1887		
do do de 1888	80	
Police Cts		
School Cts		
City Scrip, old	96	
— new		
Jan. In. Cts. on State Consols		
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)		
Unpaid State Coupons prior to No 12	44	55
Unpaid City Coupons		
Half paid Coupons		
State School Warrants		

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
2 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Sto[illegible].
Pour moins de $5000 et plus de $100.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,500 balles comprenant 100 balles après 2:30 p. m. samedi.
Le marché est facile.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜ plus bas que les cotons blancs.
Délivré sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Samedi	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7 15/16	7 15/16	8
Ordinary	8 7/16	8 7/16	8½
Good Ordinary	9 1/16	9 1/16	9⅛
Low Middling	9½	9½	9 9/16
Middling	9 13/16	9 13/16	9⅞
Good middling	10 3/16	10 3/16	10¼
Middling Fair	10 9/16	10 9/16	10⅝
Fair	11 5/16	11 5/16	11⅜

FUTURS.

Calmes.
Février 9,80 à 9,81; mars 9,85 à 9,86; avril 9.94 à 9.95; mai 10,04 à 10,05; juin 10,15 à 10,16; juillet 10,25 à 10,26; août 10,18 à 10,20; septembre 9,78 à 9,79; octobre 9,49 à —; novembre 9,38 à 9,39; décembre 9,39 à —.
Les ventes comprennent 48,300 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 13/16; à Galveston à 10; à Mobile 9 13/16; à Savannah à 9⅞; à Charleston à 10⅛; à Wilmington à 10; à Norfolk à 10; à Baltimore à 10⅛; à New York à 10⅝; à Boston à 10¾; à Philadelphie à 10¾; à Memphis 9 13/16; à Augusta 9⅞.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Facile
Cotes: Middling Uplands 10⅝; Middling Gulf 10¾.

FUTURS.

A peine stables.
Février 10,45 à 10 47; mars 10,54 à 10,55; avril 10,59 à 10,60; mai 10,65 à 10,66; juin 10,72 à 10,73; juillet 10,74 à 10,75; août 10,77 à 10,78; septembre 10,30 à 10,31; octobre 10,00 à 10,01; novembre 9,86 à 9,88; décembre 9,86 à 9,88; janvier 9,92 à 9,94.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nile-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,421 120 balles; même temps l'année dernière, 1,431,298 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,599,291 balles; même temps l'année dernière, 4,513,998 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 978,146 balles; même temps l'année dernière, 987,615 balles; de tous les ports des Etats-Unis 3,131,115 balles; même temps l'année dernière, 3,156,438 balles.

STOCK—A Nouvelle-Orléans, 359,847 balles; même temps l'année dernière, 372,218 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 916,402 balles; même temps, l'année dernière, 900,871 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable et en assez bonne demande.
Cotes—5 9/16d pour le Middling Uplands et 5⅝d pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p.m.—A peine stables.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.
Cotes—66 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 63 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.
SUCRE—
Ventes 2067 barils et 1244 boucauts de sucre et 1205 barils de mélasse
OPEN KETTLE—Actif.

Choice	—@ 5
Strictly prime	—@ 4 15/16
Prime	4¾@4 13/16
Fully fair	4¾@4 13/16
Good fair	4¾@4 11/16
Fair	4⅝@4 9/16
Good common	4½@4 ½
Common	4¼@4 ⅜
Inférior	Nominal

CENTRIFUGAL—Ferme.

Plantation granulated	—@—
Off granulated	—@—
Choice white	—@ 6¼
Off whites	6⅛@ 6¼
Gray off white	5¾@ 6
Fancy yellow clarified	—@—
Choice yellow clarified	—@ 5⅞
Prime yellow	—@ 5¾
Off yellow	5 9/16@5¾
Seconds	4½@ 5¼

MELASSE—Open kettle inactif.

Fancy	—@—
Choice	33 @35
Strict prime	29 @31
Good prime	25 @26
Prime	21 @23
Good fair	19 @20
Fair	15 @18
Good Common	15 @16
Common	14 @17
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Inactif.

Fancy	—@—
Choice	—@—
Strictly prime	20 @21
Good prime	18 @19
Prime	18 @19
Good fair	17 @18
Fair	17 @18
Good common	14 @16
Common	14 @13
Inferior	Nominal.

SIROP— —
FERMENTING MOLASSES—Nom.

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—Calme.

Head	5¾@6
Prime	5¼@5¾
Good	5¼@5¼
Fair	5¼@5¼
Ordinary	4¼@5
Common	4½@4¾
No 2	—@2¾

RIZ BRUT—Calme.
$4 25 à 5 00 le sac.
SEMENCE DE RIZ—$6 00 à 7 00.
RIZ POLI—Par ton, $17 00 à 18 00.
SON—Par ton, $15 00.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES. A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Calme et stable.
Extra fancy $4 25; Fancy à $3 85 à 4 00 le baril; choix $3 45 à 3 60.
FARINE DE MAIS—$2 80 à 2 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente à $4 85 le baril: extra fancy $4 35 à $4 40; fancy $4 10 à 4 20; choix $3 70 à 3 80; Minnesota flour, bakers $4 50; patente $5 00 à 5 10.
FARINE DE MAIS—$2 85 à 2 90.
CREAM MEAL—Choice $3 75 à 3 80.
GRITS—Choice $3 75.
HOMINY—$3 85 à 3 90 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 70.
OAT MEAL—Coarse $6 15; fin $6 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

MAIS—On cote 63 à 64 pour le blanc; à 63 pour le mêlé et — à 65 pour le jaune.
AVOINE — De l'Ouest à 40; du Texas 47 à 49.
SON—$1 05 à 1 12½.
FOIN—Prime $18.00 à 19,50; Choice $20,00 à 21,00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants; mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont calmes.
MESS PORK—$15 25.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules, 6¾; short clear sides 8¼; short rib sides 8⅛; long clear 8⅛.
BACON—Epaules à 7¼; short rib sides 9 à 9⅛; long clear sides 8⅞ à 9; short clear sides 9⅛.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 7⅜ à 7½.
JAMBON—12 à —.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing—Prime mess à $14 50; pig pork $8 00 à 8 25 le demi-baril; à 14 50 le baril; extra prime and rump pork $13 50 à 14 00. Plain or canvassed shoulders 7 à 8. Boston cut shoulders fancy, small, 9½ à 9¾; pic-nic 8 à 8¼. S. co breakfast bacon 10 à 11½; choice to fancy s.c. c. hams 11½ à 12½.
BŒUF—Jobbing Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef $8 50 à 8 75 en baril; extra plat $5 00 en demi-baril; extra mess à $4 50; extra mess beef $8 00 à 8 25 le baril. New York Fulton Market $5,50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime 19 à 19¼; good 18¾ à 19; fair 18 à 18¼; ordinary 17¼ à 17¾; common 16¾ à 17 la livre.
THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 25 à 38 gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 33 à 35; extra firsts 29 à 31; firsts 25 à 27; seconds — à —; Western Dairy—Extra 20 à 21c. extra firsts 18 à 19; first — à —; common 13 à 15. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams, fancy, 13¼; Western Cheddars full cream à 12; Western twins, full cream, fancy, à 12⅛; Ohio flats, fancy full cream, à 12⅛; Ohio flats best skims choice 7 à 8; Western flats, skims, à — à —.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt ¾c la livre; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weight à 8⅛ à 9½c la livre.
AMIDON—2¾ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à 1c de plus par livre
DU PAYS—Oranges de la Floride $2 50 à 3 50 la boîte; Pommes, communes $2 00 à 2 50 le baril; fancy $4 00 à 4 50; pacanes de la Louisiane 14 à 18c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes sèches, fancy new crop, 4½ à 5c; sliced 6; evaporated 14; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte. Capecod Cranberries $11 00. New York do $10 50.
ETRANGERS — Oranges de la Jamaïque — à —; Oranges impériales $4 00 la boîte, oranges de Palerme $3 00 à 3 50; oranges de Messine $3 00 à 3 50, oranges de la Havane $ — à —; Citrons de Messine $2 75 à 3 50, Citrons de Palerme $2 75 à 3 50; Raisins de Malaga, heavy weight bbls. $6 50; light weight bbls $6 00; kegs $3 50 à —. Malaga London Layers par boîte $2 75; par demi-boîte $1 65; par quart de boîte 90c. Ananas $2 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dattes 5c la livre; Dattes persanes 7 à 7½ la livre en boîte; Fard dattes 8c. Currents 7 à 8c la livre. Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la liv.; Amandes Tarragona 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre. Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $37 50 le 1000 à $4 pièces en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton sur $12 00; tourteaux $21 00 à 21 50 par tonne, de 2000 lbs; farine de graine de coton, jobbing en dépôt $20 00 par short ton, et pour livraison de la côte fleuve et chemin de fer, $20 50 à $22 00. Huile de coton crue 32 à — le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent les prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ⅛ à ⅛c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 75 à 3 25.
PATATES DOUCES—90c à $1 00.
OIGNONS—De l'Ouest $3 75 à 4 00.
AIL—Italien 50 à 60.
CHOUX—$3 00 à 3 50 par crate.
CHOUCROUTE—De l'Ouest, good $12 00; common $5 00 à 7 00.
HARICOTS — Choice Northern — à 5; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys 1⅝; western white kidney 5c; pois verts 2⅛; cowpeas, clays $1 25 à 1 25; mixed $1 00 à 1 05.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 6 c de plus par douzaine d'œufs. Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; poulets $2 00 à 3 00; canards $2 50 à 3 00; oies $4 00 à 4 50; dindes $11 00 à 15 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $2 00 à 2 50; canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $8 00 à 10 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest à 15 à 16 c; ceux de la Louisiane 17 à 17½.
SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 15c la livre.
MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.
LAINE — Burry 9 à 12c la livre; Louisiane clair 18 à 19; clear lake 20 à 23 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 5c; steer et cows de vaches 30 à 70 livres 4c; kips, 14 à 30 livres, 6c; peaux de veau 40c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 4 à 4¼c; dry flint 9c; dry salted 7c la livre; damaged green hides 2c off; damaged dry 1/3 off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 5 00; castor $1 00 à 3 50 pièce; loutre 15 à 25c. pièce; raccoons 30c.
PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.
MOUSSE — Mêlée 1½c la livre; grise 1½c, noire 2½c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre, commune 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à —c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Régie kind; lugs à 6¼; Leaf 7 à 12c. Cutting and burley, sorts 10 à 14; Leaf 13 à 15.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 00; fine medium 53 à 63c. Bright quarters and common 11-inch 4 s et 5's, 25 à 35c. Bright navy, 35 à à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine cut chewing 30 à 67c granulated smoking 33 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch, $1 50 à —; goudron $3 25 à — le baril; $2 00 à — le demi baril. Résine—D E et F $1 05, G $1 10, H $1 10, I 1 20; K $1 40; M $1 60; N $1 70; W G; — W W —. Essence de térébenthine 37½ à —; jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7c la yarde; 2 livres 7¼ à 7¾; 2¼ livres 8¼ à 9c balling twine 10c la livre.
COTTON TIES—$1 05 le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $10 50 à 11 00 le ton; bateaux 45c; steamers $4 00 la tonne, en gros 32c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 50c; Corona pour familles 50c; Cahaba 55c. le baril pour familles; Montevallo 60c. le baril pour familles charbon Pratt sur chars, par le L. and N. RR. $4 25 le ton.

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@160
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets pour habitations sucrières	165@200
Mulets, qualité moyenne	140@170
Mulets pour coton	100@12[illegible]
Mulets communs	40@ 7[illegible]
Bons mulets de ville	$200@25[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 30@	2 37
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50@	3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 25@	2 75
Pomme	2 25@	2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon	—@	4 50
1878	—@	5 50
1875	—@	5 75
1870	—@	6 50
1865	—@	7 40
1860	—@	9 00
1848	—@	12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882	—@	5 50
1870	—@	7 00
1864	—@	8 00
1848	—@	10 25
Bisquit, Dubouche & Co, Cognac 1878	—@	4 50
1870	—@	5 50
1848	—@	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 06@	1 15
Ouest	1 12@	1 15
Bourbon	1 40@	3 50
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 00@	4 25
Irlande, importé	4 00@	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse	—@	9 00
par gallon	—@	3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 15
Hollande, par gallon	2 75@	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15@	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50@	9 00
Holland, par caisse	7 25@	7 50
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon	38@	45
Zienfandel No 1, le gallon	58@	75
Clarets importés — Ordinaire par baril	58 00@	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00@	75 00
Clarets fins, le baril	90 00@	175 00
Médoc, la caisse	—@	6 00
St-Julien, la caisse	—@	6 50
Margaux, la caisse	—@	7 00
Pontet Canet, la caisse	—@	10 00
Larose, la caisse	—@	14 00
Léoville, la caisse	—@	14 00
Château Lafitte, la caisse	—@	28 00
Ordinaire, la caisse	3 00@	3 50
Château Dillon, par cask	125 00@	
Blanquefort, par cask	105 00@	
Château Dillon, par caisse	—@	7 50
VINS BLANCS—Californie, le baril	55@	75
Importé de famille, la barrique	65 00@	80 00
Importé fin, la barrique	90 00@	175 00
Graves, la caisse	—@	6 00
Sauternes, la caisse	—@	6 50
Haut Sauternes, la caisse	—@	10 00
Latour Blanche, la caisse	—@	18 00
Château Yquem, la caisse	20 00@	30 00
Ordinaire, la caisse	3 25@	3 50
Muscat, la caisse	4 25@	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine fine, le gallon	3 50@	8 00
Madère, la caisse	12 00@	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50@	5 00
Sherry, la caisse	9 00@	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts. par doz	—@	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	—@	24 75
Extra Dry	—@	24 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	—@	28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	—@	26 00
D. B. Fol & Co.'s qts	—@	13 50
Perrier-Jouet—Crescent Royal quarts	—@	28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts. Pints $2 de plus par caisse.	—@	29 50

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	8 75	@ 9 00
Double bit		@15 00
AXLE GREASE—Fraser's kegs. Boxes, gross	10 00	@10 50
BELLOWS—Blacksmith, 36 to 42 in.	6 00	@22 00
BRASS—Sheet par livre		@ 25
COTTON CARDS—Cotton	2 40	@ 3 40
CHAINS—Trace	30	@ 75
Ox.	5	@ 7
COPPER—Roofing par livre		@ 28
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus		@ 25
HOES—H. B. No 0 to 6	2 50	@ 5 50
A. B. No 00 to 2	2 25	@ 6 00
Lyndon's bright crown, 00000 to 3	4 00	@ 8 00
ROTARY HOES—Mallon's		@54 00
Avery's	125 00	@
Stubble diggers		@72 00
HOLLOW WARE—Skillets	3	@ 4
Anvils		@ 10¾
IRON—Flat, 1 to 6 inches by ⅝ to 1 inch	2½	@ 3
Round, 1 to 1⅜ inches	2½	@ 3
Painted	4	@ 4½
Bands—Light, 3 to 6x⅛	2 65	@ 3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches	2 45	@ 3 00
Hoops—1 to 3 inch	3	@ 3
Sheets—No 16 to 14 G	3	@ 3
Galvanized, No 26 G	6 00	@ 6 50
LEAD—Pig, par livre		@ 7½
Sheet, par livre		@ 7½
STEEL NAILS—10d, 60d basis		@ 2 25
Iron nails		@ 2 25
OAKUM—Navy		@ 7¼
United States Navy		@ 9 00
Best		@ 8 00
PLOWS—Avery, cast, Nos 1e to 1	2 75	@ 3 75
Avery, steel	4 50	@20 00
Avery, double shovels, wood en beams, net		@ 2 25
Avery, double shovels, iron beams, net		@ 2 25
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00	@ 2 00
Double plows, Allemen's, No 1 to 2, each	25 00	@30 00
PLOW STEEL—3 to 12x⅛ to 2/3	4½	@ 5
ROPE—Sisal, ¼ in. and larger, basis	10½	@ 11½
Manila	12	@ 13
Cotton, 5-16 et ⅜	14	@ 25
SPADES—Ames'	10 50	@12 00
Rowlands'	6 00	@ 9 00
SHOVELS—Ames'	9 50	@11 00
Rowlands'	6 00	@ 7 00
SWEEP IRON—7 to 12x¼ to 5/16	3	@ 3
TIN—Roofing, 1x20x28 inches, I. C. do		@13 00
I. C. 1x14x20		@ 7 25
I. C. 1x14x20		@ 7 25
Block, par livre		@ 30
TURPENTINE—Par gallon		@ 50
VISE—Peter Wright's		@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	6½	@ 6½
ZINC—Sheet par livre		@ 7
SHOT—Drop		@ 1 50
Buck, 25 liv. bags		@ 1 75
POWDER—25 liv. kegs		@ 4 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH. PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$14 50	Plank No 1	$12 50
No 2	12 00	No 2	12 50
No 3	12 00	No 3	11 50
Scantling No 1	14 50	Flooring No 1	14 50
No 2	12 00	No 2	12 50
No 3	11 00	No 3	10 00
Ceiling No 1	16 50	Weath Bds No 1	12 50
No 2	15 00	No 2	9 50
No 3	10 00		
Boards, No 1	12 50	Boards No 2	11 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	24 00	Ceiling, No 1	19 50
No 2	19 30	No 2	19 50
No 3	15 00	No 3	14 50
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	18 50
No 2	12 50	No 2	16 00
Boards No 3		No 4	12 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	35 00
No 3	20 00	No 4	18 00
No 5	10 15	No 6	15 00
Dr'ed Bds No 1	30 40	No 4	17 25
No 3	20 00	No 5	15 00
No 3	29 00	No 6	17 25

WHARF TIMBER.

No 1	10 00	No 3	8 00
No 2	9 00		

MAHOGANY TIMBER.

No 1		No 3	
No 2			

BEAR TIMBER.

No 1		No 3	
No 2			

WALNUT LUMBER

No 1		No 2	
No 2			

OAK LUMBER.

No 1		No 3	
No 2			

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	2 25
No 2	2 75		

LATH

Per 1,000	1 50

Alabama lime	95@1 05
Cement domestic	1 75@2 00
Cement, imported	2 75@3 00
Slate	6 00@6 25
BRICK—Lake and I. O. R. R.	8 00@9 00
Paving	9 00@10 50
Ordinary	7 00@ 8 50
Sand	20@ 25
Shells, small	—@ 40
Shells, large	1 25@1 50
Plaster, calcined	1 70@2 [illegible]

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE,
Artiste,
40 rue Toulouse.
11nov—

FEUILLETON.

No 66 Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

TROISIEME PARTIE.

LES VICTIMES.

—Suite—

XIV

QUE DEVIENDRA-T-ELLE?

Geneviève poussa une plainte douloureuse et, brisée, anéantie, n'ayant plus, pour ainsi dire, conscience de son être, elle se laissa sur un siège comme une masse.

Elle resta inerte, les yeux grands ouverts, secs, brillants, fixés devant elle sur une gravure représentant Madeleine et Marie agenouillées au pied de la croix.

Elle avait la tête brûlante, la gorge desséchée, et, à chaque instant, une sorte de tremblement nerveux la secouait violemment.

L'épouvantable scène avait troublé son esprit, la pensée lui échappait. Maintenant un profond silence régnait autour d'elle. Pendant un long moment, elle resta comme le jouet d'une hallucination, comme si elle était en proie à un terrible cauchemar.

Mais, peu à peu, en se ranimant, elle revint à ce qui était la douloureuse et effrayante réalité. Le trouble de son esprit se dissipa et il y eut dans son cerveau un choc terrible de pensées tumultueuses.

C'était Mme Lionnet avec son regard farouche, sa voix dure, haineuse; c'était M. Lionnet, qui avait toujours été bon pour elle, qui l'avait tendrement aimée; c'étaient ce bandit et cette femme de rien, cette aventurière qu'on lui avait dit être son père et sa mère; puis aussi Henri Merson et sa mère, et enfin le baron de Livron qui, tour à tour, les uns après les autres, se présentaient à sa pensée, passaient et repassaient successivement comme enveloppés dans un tourbillon vertigineux.

En se rappelant les outrageantes paroles de Mme Lionnet, elle frémissait dans tout son être.

C'était épouvantable, horrible!

Mais elle avait pris une résolution, elle allait partir. Où irait-elle et que deviendrait-elle? Elle n'y songeait même pas; que lui importait? Sans famille, sans nom, elle n'était plus rien, elle tombait dans le néant, elle n'avait plus rien à attendre de la vie.... Oh! la vie, comme elle en faisait peu de cas, maintenant!

En un instant, tout s'était écroulé autour d'elle et elle était ensevelie, écrasée, broyée sous les décombres. Tout, tout était détruit, ses rêves d'avenir, de bonheur! Plus d'espérance!.... Avec quelle joie elle aurait ouvert ses bras à la mort et comme il lui aurait semblé doux de mourir!

Oui, elle allait partir, il le fallait; elle ne pouvait plus rester dans cette maison où tout lui était reproché, jusqu'au morceau de pain qu'elle mangeait. Elle n'aurait plus à répondre à d'odieuses accusations; elle ne courberait plus la tête sous les injures, les outrages sans raison d'une femme dominée par une haine sauvage et vomis avec une méchanceté infernale. Elle s'en irait loin, où [illegible] loin, n'importe où; c'était ce qu[illegible] Lionnet demandait, elle le vou[illegible] Elle disparaîtrait, on n'enten[illegible] parler d'elle.

Puisque ce qu'elle avait [illegible] ne comptait pour rien, p[illegible]

condamnée à être malheureuse toute sa vie, eh bien, elle serait malheureuse toute sa vie voilà tout! Elle était sans puissance contre la terrible fatalité qui la poursuivait depuis sa naissance; elle devait se résigner à subir sa douloureuse destinée.

Sa mère avait dû horriblement souffrir puisqu'elle avait cherché dans la mort sa délivrance; si sa pauvre mère lui avait laissé, en se suicidant, un héritage de peines et de malheurs, elle acceptait ce triste héritage, et, si ses parents avaient commis des fautes, des crimes, elle serait la victime expiatoire.

En pensant à Henri, sa poitrine se gonfla, il lui sembla qu'une main de fer tordait son cœur, un sanglot lui monta à la gorge et elle se mit à pleurer.

—Je ne le verrai plus, murmura-t-elle, cette fois, tout est fini, bien fini entre nous.... Hélas! quand il se trouvait indigne de moi, c'était moi qui n'étais pas digne de lui! Noblement, il faisait le sacrifice de son amour; vaillamment, il renonçait à toutes ses espérances! C'est bien; comme lui, je renonce à tout, je le dois, c'est le devoir. Oh! je souffrirai, mais Dieu me donnera la force d'accomplir tous les sacrifices.

Cher Henri, que pensera-t-il, que dira-t-il, quand il apprendra?.... Mais il a une mère, lui, pour le consoler.... Je le connais, il me plaindra, puis après.... après, n'entendant plus parler de la pauvre Geneviève, ignorant ce que je serai devenue, comprenant qu'il ne doit plus penser à une malheureuse dont la destinée est maudite, il m'oubliera et il fera bien. Moi, je ne l'oublierai pas, et, au milieu des nouvelles et cruelles épreuves qui m'attendent, son souvenir soutiendra mon courage.

Ses larmes redoublèrent en se disant qu'elle allait aussi s'éloigner de M. Lionnet, qui avait toujours eu pour elle la tendresse d'un véritable père, et que, comme Henri, elle ne reverrait plus.

Soudain le timbre de la pendule la fit sursauter. Elle jeta les yeux sur le cadran; c'étaient onze heures qui sonnaient.

—Onze heures! murmura-t-elle.

Et, de nouveau, sa tête s'inclina pensive....

Devait-elle, à une heure aussi avancée de la nuit, quitter cette maison dont on venait de la chasser, ou attendre au lendemain?

Elle eut un moment d'hésitation. Mais à l'idée seule de se retrouver encore en face de Mme Lionnet, elle se sentit traversée par un frisson. Elle se dressa debout, effarée, en s'écriant:

—Non, non, tout de suite!

Mais elle ne pouvait pas partir sans adresser quelques lignes d'adieu à l'homme bon et généreux qui lui avait servi de père, sans le remercier de tout ce qu'il avait fait pour elle, sans lui exprimer les sentiments d'affection et de reconnaissance qu'elle garderait éternellement dans son cœur.

Elle s'assit devant un petit bureau, orné d'incrustations d'ivoire, qui était un des jolis meubles de sa chambre de jeune fille, prit une plume et écrivit ce qui suit:

"Mon père,

"Mme Lionnet vient de m'apprendre " que je ne suis pas votre fille, que je " suis une étrangère dans votre maison, " une pauvre orpheline que vous avez " recueillie par pitié il y a vingt ans et " élevée par charité.

"Vous n'êtes pas mon père, et cependant je ne peux pas vous appeler autrement que mon père et mon bienfaiteur. " C'est que vous m'avez toujours aimée " comme un père et que mon affection " pour vous est celle d'une fille respectueuse et reconnaissante.

" Enfin, je sais pourquoi Mme Lionnet " me haïssait, pourquoi je ne l'aimais " pas comme une fille doit aimer sa mère. Etrangères l'une à l'autre, nous " ne pouvions pas nous aimer, et la place " que j'occupais dans votre maison, près " de vous et de votre fils, justifie pleinement la haine que j'ai eu le malheur " d'inspirer à Mme Lionnet.

" Ah! mon père, j'ai beaucoup souffert des duretés de Mme Lionnet, mais " plus horriblement encore de l'espèce de " répulsion que j'éprouvais pour elle et " que sa conduite envers moi avait fait " naître: je me croyais une fille sans " cœur, je me reprochais cruellement et " sans cesse de ne pas aimer ma mère, " je me maudissais, je me considérais " comme un monstre!

"Ah! mon père, mon père! si j'avais " eu le courage de vous parler de mes " terreurs, de mes épouvantes, vous " n'auriez pas hésité à m'apprendre vous-même la vérité.

" Enfin, je sais: Mme Lionnet n'est " pas ma mère, et maintenant réconciliée avec moi-même, j'éprouve un " grand soulagement. Je ne suis pas un " monstre, je n'ai plus à me maudire!

"Hélas! ce que je peux maudire aujourd'hui, c'est mon affreuse destinée!

" Mon père, je vais quitter votre maison où j'occupe une place qui ne m'appartient pas où j'ai été trop longtemps " un sujet de discorde. Je vais partir. " Pour aller où? Je n'en sais rien. Sans " famille, seule au monde, je me mets " sous la protection de Dieu; il ne m'abandonnera point, il conduira mes " pas.

" Ah! mon père, avec quel sentiment " de profonde gratitude je vous remercie " en ce moment de l'instruction que vous " m'avez fait donner. Grâce à cette instruction, dont plus que jamais je sais " tout le prix, je pourrai, j'espère, gagner ma vie.

" Merci, mon père, merci de l'affection " que vous m'avez toujours témoignée " et de toutes les bontés que vous avez " eues pour moi.

" Mes larmes coulent et je sens mon " cœur se briser; hélas! nous allons être " séparés pour toujours, je ne vous verrai plus! Je vous en prie, je vous en " supplie, ne faites rien pour savoir ce " que je serai devenue, rien pour me retrouver; je vais quitter votre maison " pour n'y revenir jamais!

" Vous penserez à moi, comme la pauvre Geneviève pensera à vous; mais " vous vous consolerez en vous occupant " uniquement de l'avenir de votre fils: " vous lui donnerez toute votre tendresse que vous avez partagée jusqu'à " ce jour entre lui et moi. Ah! dites à " Albert, dites lui que celle qu'il croyait " sa sœur ne l'oubliera pas et qu'elle lui " souhaite, avec le bonheur, de porter " dignement le nom que vous avez honoré.

La lettre de Geneviève se terminait ainsi:

" Quelle que soit la destinée que le " ciel me réserve, mon père, votre souvenir et celui de vos bontés me suivra " partout. Votre souvenir me soutiendra dans les épreuves qui m'attendent, il m'aidera à triompher des obstacles que je rencontrerai sur ma " route.

" Vous êtes bon, je serai bonne; comme vous, je vivrai pour le bien; je " serai patiente, résignée, dévouée, courageuse; toujours vous serez mon " exemple et je m'efforcerai à vous imiter. Je ne m'écarterai jamais des " principes d'honneur que vous m'avez " enseignés; je les garderai en moi " comme un précieux héritage.

" En ce moment, mon père, en évoquant le souvenir des leçons que vous " m'avez données, quelque chose me dit " que ma destinée ne sera pas aussi affreuse que je la vois, et il me semble " entendre une voix lointaine qui me crie: " —Courage, courage, pauvre Geneviève; tu dois abandonner le toit qui, " jusqu'à présent, t'a abritée, fais ton " devoir; mais marche sans crainte; " marche, marche! .... Dieu veille sur " toi, il conduira tes pas où tu dois aller!"

" Je vous embrasse, mon père, de tout " mon cœur, de toute mon âme,

" Adieu, mon père, adieu!

"GENEVIEVE."

Elle pleurait à chaudes larmes.

Elle plia sa lettre et la mit dans une enveloppe, sur laquelle elle écrivit:

Personnelle.

Monsieur
CHARLES LIONNET, négociant.

Cela fait, elle déposa sur le marbre de la cheminée sa montre et la chaîne, ses boutons d'oreilles, sa broche et deux bagues qu'elle avait à ses doigts.

Ensuite, elle entra dans son cabinet de toilette, jeta un manteau sur ses épaules, puis se coiffa d'un chapeau de velours défraîchi, qu'elle ne mettait plus depuis longtemps.

Elle rentra dans sa chambre, promena son regard triste sur les meubles, les tableaux, les mignons objets qui garnissaient une étagère, autant de vieux amis qu'elle allait quitter, et un long soupir s'échappa de sa poitrine oppressée.

—Adieu, mon père! Adieu, Henri! Adieu, Albert! s'écria-t-elle d'une voix déchirante.

Elle disait ainsi adieu à toutes ses espérances, à toutes ses joies, à tout ce qu'elle aimait et avait aimé!

Tenant dans sa main gauche un bougeoir et la lettre qu'elle venait d'écrire, elle sortit de sa chambre, n'emportant que les vêtements et le linge qui étaient sur elle.

Sans faire de bruit, retenant ses larmes, étouffant ses sanglots, elle traversa plusieurs pièces de l'appartement et arriva à la porte du cabinet de M. Lionnet. Son intention était de déposer la lettre sur le bureau de celui qu'elle appelait toujours son père. A son retour de Bordeaux, il la trouverait.

Mais comme elle allait ouvrir la porte du cabinet, une pensée lui vint et elle s'arrêta.

Mme Lionnet pouvait entrer dans le cabinet, voir la lettre et, sans se soucier du mot "personnelle" s'en emparer et la détruire après l'avoir lue ou même sans avoir eu la curiosité de la lire.

La jeune fille resta un instant très perplexe.

Comment faire?

Elle pouvait remettre sa lettre à la concierge, mais elle n'avait en cette femme, dévouée à Mme Lionnet, qu'une médiocre confiance.

Soudain elle pensa à l'ouvrier ébéniste Chéron.

—Oui, à lui, se dit-elle.

Le sort de sa lettre ne l'inquiétait plus, l'ouvrier la remettrait fidèlement à M. Lionnet.

Elle sortit de l'appartement sans que personne l'eût entendue, descendit l'escalier, souffla la bougie, déposa le bougeoir sur une marche et demanda à la concierge de lui ouvrir, en se servant des mots habituels:

—Cordon, s'il vous plaît.

La concierge était dans son premier sommeil; à demi réveillée, elle ne reconnut point la voix de Geneviève et, machinalement, elle tira le cordon et la jeune fille s'élança hors de la maison.

Le grand faubourg, si animé, si remuant, si tumultueux dans la journée, était à cette heure silencieux et désert. Mais un bruit sourd, incessant, celui des voitures roulant sur le pavé, et montant du centre de Paris, arrivait jusqu'à Geneviève. Dans le lointain, du côté de Vincennes, elle entendait un chant d'ivrogne auquel des chiens répondaient en aboyant.

C'était la première fois qu'elle se trouvait seule dans la rue, la nuit; elle ne put se défendre d'un mouvement d'effroi.

—Ce n'est que le commencement, murmura-t-elle, allons, pauvre Geneviève, courage!

D'un pas rapide elle monta le faubourg jusqu'à la maison où demeurait Chéron. Elle sonna, la porte s'ouvrit et elle pénétra dans une étroite allée au fond de laquelle se trouvait l'escalier. Mais elle était dans l'obscurité. Les concierges s'étaient couchés, après avoir éteint le gaz, les locataires étaient probablement tous rentrés.

Grâce à la porte d'entrée qu'elle avait laissée ouverte, Geneviève put voir la porte vitrée de la loge. Elle frappa à un carreau.

—Quoi? qu'est-ce que c'est? demanda la voix endormie d'un homme.

—Monsieur, répondit Geneviève, je désire voir M. Chéron qui demeure dans votre maison.

—Chéron, Chéron, pourquoi faire?

—J'ai quelque chose à lui remettre.

—Il est couché, il dort, revenez demain.

—C'est très pressé, monsieur.

—Si c'est si pressé, il fallait venir plus tôt; mais d'abord, qui êtes-vous?

—Je suis Mlle Geneviève?

Après avoir hésité, elle répondit:

—Geneviève Lionnet.

—Mademoiselle Lionnet! exclama la femme du concierge, vite, vite, mon homme, lève-toi!

Il sauta à bas du lit, alluma une bougie et eut bientôt mis son pantalon et glissé ses pieds dans des chaussons. Alors il prit sa lumière, ouvrit la porte de la loge et dit:

—[illegible]

cela; indiquez-moi seulement l'étage et la porte à laquelle je dois sonner.

—Par exemple, mademoiselle, est-ce ce que je puis vous laisser aller seule? Avec votre permission, je vais vous accompagner et vous éclairer. Et puis, mademoiselle, je vous demande bien pardon de ne pas m'être levé tout de suite, je ne savais pas que vous étiez mademoiselle Geneviève.

—Vous n'avez pas à vous excuser, monsieur; c'est moi, au contraire, qui vous prie de me pardonner d'être venue vous déranger à une pareille heure.

—Oh! mademoiselle! Mais vous savez bien que tout le monde vous aime dans le faubourg, et ma femme et moi nous sommes de ceux qui ferions tout pour vous.

—Merci, merci, dit Geneviève avec émotion.

Ils montèrent au deuxième étage et le concierge sonna à la porte de l'ouvrier.

Chéron, qui venait seulement de se coucher et ne dormait pas encore, se leva aussitôt. Mais avant d'ouvrir, il demanda ce qu'on lui voulait.

—Monsieur Chéron, répondit la jeune fille, c'est moi, Geneviève, qui viens vous trouver si tard.

Au son de cette voix douce que tous les ouvriers de la maison Lionnet connaissaient et aimaient à entendre, la porte s'ouvrit toute grande.

—Vous, mademoiselle, vous, dit Chéron éperdu de surprise; mais comment cela se fait-il? .... Que se passe-t-il? Est-ce qu'on a besoin de moi à l'atelier?

—C'est moi qui ai besoin de vous, monsieur Chéron.

—Oh! dites, mademoiselle, dites; que dois-je faire? Mais, de grâce, ne restez pas à la porte, entrez, mademoiselle, entrez, venez vous asseoir.

—Non, monsieur Chéron, merci, c'est inutile; je n'ai que quelques mots à vous dire et cette lettre à vous remettre.

—Cette lettre, dit l'ouvrier, prenant la missive.

—Elle est pour mon père, adressée à M. Lionnet.

—Oui, mademoiselle.

[illegible]